

## Stage de préparation à l'installation pour un auto entrepreneur

### Description

Parmi les [obligations de l'auto-entrepreneur](#) liées à son immatriculation, il y a la participation au stage de préparation à l'installation. Ce stage autrefois obligatoire pour tous les artisans souhaitant créer leur entreprise, est devenu facultatif depuis la [loi PACTE](#).

En effet, ce stage désormais optionnel pour toutes les activités permettait aux artisans créant leur société type [SAS](#) ou [SARL](#), mais également aux artisans souhaitant [devenir auto-entrepreneur](#), de [s'immatriculer](#) au répertoire des métiers. Pour participer au stage, les auto-entrepreneurs doivent verser une cotisation à la CMA.

[Créer mon auto-entreprise en ligne](#)

## Qu'est-ce que le stage de préparation à l'installation (SPI) pour les auto-entrepreneurs ?

Le stage de préparation à l'installation vise à **former** les futurs [auto-entrepreneurs](#) ayant une activité artisanale à la [gestion d'entreprise](#). Ce stage apparaît comme nécessaire car nombre d'artisans ne suivent pas de formation à ce sujet au cours de l'apprentissage de leur métier, le but étant d'éviter que les nouveaux auto-entrepreneurs ne voient pas leur activité périclitée en raison d'une mauvaise gestion.

**À noter** : ce stage a toujours été facultatif pour les commerçants. S'agissant des artisans, l'obligation posée par les [lois du 23 décembre 1982](#) et du [5 juillet 1996](#) a été supprimé par la loi PACTE depuis le 24 mai 2019.

### Où suivre le SPI ?

Les stages auto-entrepreneurs artisans sont directement organisés par **les Chambres des Métiers et de l'Artisanat** (CMA), qui sont les centres de formalité compétents pour procéder à l'immatriculation des [auto-entrepreneurs artisans](#).

De ce fait, et vu le nombre de CMA existant en France, le programme du stage auto-entrepreneur n'est pas précis et n'est pas harmonisé entre les différentes chambres. De plus, la durée de formation dépend de chaque CMA, mais celle-ci dure en

moyenne entre **quatre et cinq jours**, ce qui représente environ une trentaine d'heures.

**Zoom** : Sachez par ailleurs qu'il vous est possible de vous faire accompagner d'un professionnel tel **LegalPlace** pour [créer votre auto-entreprise en ligne](#) et ainsi vous inscrire à votre SPI. Pour cela, il suffit de remplir notre formulaire en ligne et nous nous occupons de tout. Pour toute question, nos experts sont disponibles pour vous éclairer.

## Quel est le but du SPI ?

Le but étant de **former de façon globale le futur auto-entrepreneur à la gestion d'une entreprise**, on retrouve les thèmes suivants lors des sessions de formation :

- Gestion d'entreprise et plus particulièrement des questions comptables,
- Gestion et stratégie commerciale,
- Financement de projets,
- Fiscalité de l'auto-entrepreneur,
- Statut juridique de l'auto-entrepreneur et formalités d'immatriculation,
- Statut social de l'auto-entrepreneur,

Une fois le stage auto-entrepreneur effectué, celui-ci reçoit **une attestation de stage** qu'il pourra fournir afin de compléter son dossier d'immatriculation auprès du Répertoire des métiers.

## Quelle est la procédure d'inscription pour le stage de préparation à l'installation pour les auto-entrepreneurs en 2020 ?

La procédure d'inscription au stage de préparation à l'installation **dépend de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat** auprès de laquelle l'auto-entrepreneur souhaite effectuer son stage mais plusieurs formalités restent communes.

## Où s'inscrire pour effectuer ce stage ?

Le futur chef d'entreprise peut au choix se rendre directement **sur place**, contacter la CMA dont il dépend par téléphone, ou bien solliciter d'effectuer le stage en ligne **via les plateformes d'e-learning**.

L'inscription pour le e-learning se fait directement sur le [site de la Chambre des métiers et de l'artisanat](#)

---

dont dépend l'auto-entrepreneur. Si la chambre dont l'auto-entrepreneur artisan dépend n'est pas équipée d'une plateforme en ligne, alors ce dernier a la possibilité de se rapprocher **d'une CMA voisine qui dispose de cette option de formation.**

## Comment se déroule le stage ?

Le stage sur place se déroule généralement **en groupe avec un formateur** tout comme avec un [auto-entrepreneur formateur](#). Il se termine par un entretien individuel qui déterminera si l'auto-entrepreneur artisan est apte à gérer sa future entreprise. Si ce dernier est apte, une attestation de stage lui sera donnée et il devra la joindre à son dossier d'immatriculation auprès du Répertoire des métiers.

La possibilité de faire le stage de préparation à l'installation en ligne est une nouveauté. Cela permet à l'auto-entrepreneur de **gagner du temps et d'éviter de se déplacer pour effectuer sa formation.** Il suffit juste d'accéder à la plateforme en ligne.

**À noter** : pour la formation en ligne, les auto-entrepreneurs disposent en moyenne de trente jours pour suivre l'intégralité du e-learning. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Chambre des métiers et de l'artisanat dont vous dépendez pour savoir si celle-ci dispose de la formation du SPI en ligne.

## Quel est le coût du stage de préparation à l'installation ?

Le stage de préparation à l'installation pour les auto-entrepreneurs **a un coût** qui se rajoute à l'ensemble des frais que devra déboursier le futur chef d'entreprise. Comme pour la durée de formation, ce coût dépend de la Chambre des métiers et de l'artisanat dont dépend l'auto-entrepreneur.

## Quels sont les tarifs appliqués pour suivre le SPI ?

En général il faudra compter **entre 175 € et 400 €** pour participer au stage de préparation à l'installation.

Certaines CMA proposent des **modules complémentaires** qui viennent augmenter le prix de base du stage auto-entrepreneur. Ces modules étant également facultatifs, il n'y a aucune obligation pour l'auto-entrepreneur de les suivre, le stage de base étant suffisant pour l'éclairer sur les principes essentiels de la gestion d'une petite entreprise.

Le coût du stage auto-entrepreneur va également être augmenté si celui-ci est **accompagné de son conjoint**. En effet, il est possible que le conjoint vienne aider l'auto-entrepreneur artisan dans son entreprise, et donc qu'il ait également envie de suivre ce stage de préparation à l'installation.

## Y'a t-il des aides au financement du SPI ?

L'auto-entrepreneur artisan peut également solliciter **l'aide de différents organismes** pour faire financer une partie de son stage :

- Si la personne qui sollicite l'immatriculation en tant qu'auto-entrepreneur est salarié, alors il peut demander à **son employeur** de financer son stage dans le cadre du compte personnel de formation.
- **Via France travail anciennement Pôle emploi** grâce à l'aide individuelle à la formation, pour les demandeurs d'emploi ayant pour objectif de créer leur entreprise.
- Grâce **aux différentes caisses** créées par les métiers de l'artisanat, comme par exemple les métiers du bâtiment.
- Par le **fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA)** qui propose également aux chefs d'entreprise une formation continue afin d'assurer la pérennité de ces dernières.

**À noter** : bien que pour les frais de SPI, ce ne soit pas possible, sachez que les [frais de débours d'un auto-entrepreneur](#) constituent un moyen légal et efficace pour déduire certains achats professionnels.

## Quels étaient les cas de dispense au stage de préparation à l'installation avant la loi PACTE ?

Avant que la loi PACTE ne rende le stage de préparation à l'installation facultatif pour les activités artisanales au même titre que celles commerciales, il était possible pour les artisans de se soustraire à cette obligation et ce, à plusieurs conditions.

## Quels étaient les différents cas de dispense ?

L'auto-entrepreneur pouvait être dispensé du stage de préparation à l'installation dans **les cas suivants** :

- Il justifie d'une formation Bac+2 qui comportait des matières d'économie et de gestion,
- Il a été gérant, pendant au minimum trois ans, d'une entreprise immatriculée au Registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers,
- Il a été cadre dans une entreprise pendant au moins trois ans,
- Il a été affilié à la mutualité sociale agricole pendant une période d'au moins trois ans,
- Il a déjà effectué le stage auto-entrepreneur.

Par ailleurs, un [arrêté du 30 mars 2017](#) avait fixé **la liste des formations à la gestion ainsi que les justificatifs** permettant de bénéficier de la [dispense du stage de préparation](#) à l'installation :

- Diplômes de niveau de qualification I et II visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et délivrés par les établissements d'enseignements supérieur technique privés et consulaires pour les formations de commerce et de gestion,
- Diplôme d'expertise comptable (DEC),
- Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG),
- Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG),
- Licences et masters en gestion délivrés par les instituts d'administration des entreprises,
- Licences et masters comportant des enseignements relatifs à l'administration et la gestion d'entreprise ou à la création-reprise ou à l'entreprenariat,
- BTS comptabilité et gestion,
- BTS assistant de gestion de PME-PMI,
- DUT gestion administrative et commerciale des organisations,
- DUT gestion des entreprises et des administrations,
- Titre professionnel gestionnaire de petite ou moyenne structure,
- Titre professionnel comptable gestionnaire,
- Brevet de maîtrise délivré par une chambre de métiers et de l'artisanat,
- Certificat de capacité professionnelle de conducteur d'un véhicule de transport public particulier prévu à l'[article R 3120-7 du code des transports](#),
- Titres de niveau I à III inscrits au répertoire national des certifications professionnelles comportant des compétences relatives à l'administration et la

gestion d'entreprise ou à la création-reprise ou à l'entrepreneuriat.

Enfin, une dispense du stage auto-entrepreneur était également possible **pour ceux ayant bénéficié d'un accompagnement à la création d'entreprise**. Pour que cet accompagnement soit validé au titre de la dispense du SPI, celui-ci devait être d'une durée d'au moins trente heures, et être pourvu d'une formation à la gestion d'entreprise équivalente au stage de préparation à l'installation. Ce service d'accompagnement est notamment proposé par les CCI et France travail.

## Où fallait-il adresser sa demande de dispense ?

La demande de dispense devait être déposée **lors du dépôt du dossier d'immatriculation** de l'auto-entrepreneur. Cette demande de dispense de stage devait comprendre :

- Les coordonnées de l'auto-entrepreneur,
- Les motifs de la demande de dispense de SPI,
- Le nombre d'années d'expérience dans le métier constituant l'objet de la création d'entreprise,
- Un justificatif du niveau de connaissances acquises durant ces années d'expérience,
- Un chèque de 25 € à l'ordre de la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Cette demande de dispense de stage devait être directement adressée, **par lettre recommandée avec avis de réception**, à la Chambre des métiers et de l'artisanat dont dépend l'auto-entrepreneur pour son immatriculation.

La Chambre disposait alors de **trente jours** pour examiner la demande et accorder ou non la dispense de suivi de stage auto-entrepreneur. Dans le cas où la CMA n'accordait pas la dispense, l'auto-entrepreneur en était informé et il devait alors suivre une session de stage.

Enfin, il est possible pour un [étranger de devenir auto-entrepreneur](#) en France. A cet effet, si cet étranger est ressortissant d'un Etat membre de l'UE ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, et qu'il est un professionnel qualifié, alors il pouvait également être dispensé du stage auto-entrepreneur à condition de participer à **un stage d'adaptation** s'il apparaît que sa formation initiale n'était pas suffisante au regard des critères français.

## FAQ

### **Qu'est-ce que le stage de préparation à l'installation (SPI) ?**

Le stage de préparation à l'installation vise à former les futurs auto-entrepreneurs ayant une activité artisanale ou commerciale à la gestion d'entreprise. Ce stage apparaît comme nécessaire car nombre d'artisans et commerçants ne suivent pas de formation à ce sujet au cours de l'apprentissage de leur métier, le but étant d'éviter que les nouveaux auto-entrepreneurs ne voient pas leur activité périlclitée en raison d'une mauvaise gestion.

### **Le stage de préparation à l'installation est-il obligatoire ?**

Il a toujours été facultatif pour les commerçants. S'agissant des artisans, l'obligation posée par les lois du 23 décembre 1982 et du 5 juillet 1996 a été supprimé par la loi PACTE depuis le 24 mai 2019.

### **A qui s'adresse le stage de préparation à l'installation ?**

Ce stage désormais optionnel pour toutes les activités s'adresse aux artisans et commerçants créant leur société type SAS ou SARL, mais également aux personnes souhaitant devenir auto-entrepreneur.

### **Quel est le coût de ce stage de préparation à l'installation ?**

Pour participer au stage, les auto-entrepreneurs doivent verser une cotisation à la CMA. Comme pour la durée de formation, ce coût dépend de la Chambre des métiers et de l'artisanat dont dépend l'auto-entrepreneur. En général il faudra compter entre 175 et 400 € pour participer au stage de préparation à l'installation.